



Litiges dans le monde équin.

Par **poneys**, le **08/10/2011** à **13:09**

Bonjour,

En résumé : Mr X. éleveur de bêtes confie plusieurs d'entre eux au travail à Mr Y. en échange Mr Y les utilise au sein de son club hippique et s'engage à les entretenir. Deux ans après leur accord tacite Mr X désire disposer de ces bêtes mais Mr Y. s'y oppose et fait valoir son « droit de rétention » pour un « non règlement de factures fictives » de pension.

Comment Mr X. peut-il récupérer les poneys dont il est toujours propriétaire comme le prouvent les titres de propriété.

Par **pat76**, le **09/10/2011** à **16:34**

Bonjour

Faire trancher le litige par la juridiction compétente. Il n'y a eu aucun contrat de signé. C'est un accord verbal. Chacun devra démontré sa bonne foi.